La frontière entre négociant et investisseur en pratique

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Pour un particulier, la frontière est tracée par les badges of trade et la pratique du Comptroller. L'IRAS n'a pas publié de seuils chiffrés comparables aux critères de refuge de la circulaire suisse n° 36, et je ne m'attends pas à ce qu'elle le fasse, car l'approche singapourienne a toujours consisté à conserver un pouvoir d'appréciation et à l'exercer avec retenue. En pratique, un particulier qui détient des jetons à moyen terme, effectue quelques opérations par an et n'emprunte pas pour investir sera sans aucun doute traité comme un investisseur. Les cas difficiles sont le négociant particulier actif, le fondateur qui reçoit des jetons et les vend par tranches et la personne qui mène une stratégie DeFi générant des centaines de transactions on-chain par mois.

Le négociant particulier actif est le cas le plus simple des trois. La fréquence et le caractère systématique sont des badges of trade, de sorte qu'une personne qui passe plusieurs ordres par jour pendant un an exerce une activité commerciale au sens ordinaire du terme, quel que soit l'actif. D'après mon expérience, l'IRAS n'a pas poursuivi les petits négociants particuliers pour leurs gains en cryptos, notamment parce que les informations nécessaires n'étaient pas disponibles avant le Crypto-

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Asset Reporting Framework décrit au chapitre VII de cette partie. À partir de 2027, ces informations existeront, et les clients doivent partir du principe que la tolérance passée ne survivra pas à l'arrivée des données.

Les ventes par tranches du fondateur sont plus délicates. Un fondateur qui a reçu des jetons lors du lancement selon un calendrier d'acquisition (vesting) et en vend une partie chaque trimestre pour financer son train de vie réalise par versements un actif patrimonial. Il en va ainsi à condition que les jetons aient été acquis à titre de rémunération de fondateur ou de placement et n'aient jamais été destinés à la revente. L'analogie est celle de l'entrepreneur qui vend progressivement les actions de sa propre société. La réception des jetons peut elle-même avoir constitué un revenu d'emploi imposable en vertu de la section 10(1)(b) lors de l'acquisition définitive (voir le chapitre VI de cette partie), ce qui donne aux jetons un prix de revient égal au montant imposé. Le gain ultérieur au-delà de ce prix de revient relève du capital si le fondateur avait l'intention de conserver les jetons.[1] Un fondateur qui, au contraire, vend immédiatement à chaque date d'acquisition définitive et détient le produit en monnaie fiduciaire en quelques heures invite à conclure que les jetons n'ont jamais été détenus à titre de placement. Le gain ou la perte au-delà de la valeur à la date d'acquisition définitive sera de toute façon faible, car l'impôt réel porte sur le revenu d'emploi lors de l'acquisition définitive.

Le stratège DeFi est le cas le plus difficile et celui sur lequel la pratique singapourienne est la moins établie. Un client qui dépose des stablecoins dans des protocoles de prêt, les déplace d'un pool à l'autre à la recherche de rendement et récolte ses récompenses chaque semaine perçoit sur ce rendement un revenu au sens de la section 10(1)(d) ou (g). Les gains sur les jetons sous-jacents relèvent du capital ou du revenu selon le schéma d'ensemble. Le volume des transactions est lui-même un badge of trade. Ma règle de travail est la suivante : un client dont l'activité on-chain équivaut à une occupation à plein temps est un négociant pour l'ensemble de celle-ci. Un client qui place ses actifs dans un petit nombre de positions et les laisse courir est un investisseur qui perçoit un rendement imposable.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Question de client

« Je suis résident permanent à Singapour. J'ai acheté du bitcoin en 2017 et de l'ether en 2019 et je n'ai rien vendu. Si je vends tout en 2026 pour acheter une maison, vais-je payer des impôts ? » Non. Deux achats détenus pendant sept et cinq ans, vendus en une fois à des fins personnelles, constituent le cas le plus clair de réalisation d'un actif patrimonial que connaisse le droit fiscal singapourien. Conservez les justificatifs d'achat et les relevés des plateformes. La banque qui reçoit le produit les demandera au titre de ses obligations de lutte contre le blanchiment (voir la partie L, chapitre V). L'IRAS peut également vous demander de démontrer que la vente constituait la réalisation d'un placement détenu de longue date. L'absence d'impôt ne supprime pas l'obligation de pouvoir prouver les faits.

Notes

1. IRAS, e-Tax Guide *Income Tax Treatment of Digital Tokens*, deuxième édition, 30 janvier 2026, paragraphes relatifs aux jetons reçus à titre de rémunération et à la cession de jetons détenus à titre de placement. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.